

Auxiliaire de puériculture (AP) par apprentissage

Fiche métier – Programme de formation



PUBLIC CIBLE

Acteur clé dans l'accompagnement de l'enfant de 0 à 18 ans, ainsi que de sa famille, l'auxiliaire de puériculture est un professionnel de santé travaillant dans différents milieux au sein d'une équipe pluridisciplinaire. A ce titre, l'auxiliaire de puériculture peut exercer dans les services de soins, en établissements d'accueil du jeune enfant, dans les structures médico-sociales ou sociales, et à domicile.

Spécialisé dans le soutien à la parentalité et l'accompagnement des nouveaux nés aux adolescents qu'ils soient en bonne santé, atteints de maladies chroniques et/ou en situation de handicap, l'auxiliaire de puériculture réalise des activités d'éveil et des soins visant au bien-être, à l'autonomie et au développement des enfants.

Conformément au référentiel du 10 juin 2021, les 3 missions qui caractérisent la spécificité du métier sont les suivantes :

1. Accompagner l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et sociale ;
2. Collaborer au projet de soins personnalisés dans son champ de compétences ;
3. Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel.

PRÉREQUIS

- Être âgé de 17 ans (au moins à la date d'entrée en formation) à 29 ans.
- Pas de limite d'âge pour les candidats ayant une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH).
- Certains diplômes ouvrent droit à des allègements de parcours.

Pour être admis, il est nécessaire d'avoir un employeur.

OBJECTIFS DÉTERMINÉS

Nous formons des futurs professionnels qui, à la fin de leur formation, seront capables de :

- Établir avec l'enfant et les parents une relation de confiance pour créer les conditions nécessaires à la qualité du soin et/ou de l'accueil.
- Devenir un acteur clé des observations précoces (repérage des troubles du développement), repérage des vulnérabilités, des situations de maltraitance, négligence.
- Planifier et maitre en œuvre des activités d'éveil pour le bien-être et le développement des enfants.
- Distinguer les soins courants des soins aigus.
- Dispenser des soins adaptés aux enfants porteurs de handicap, maladies chroniques, ou en risque d'exclusion en collaboration avec d'autres professionnels du médico-social.
- Contribuer à l'accueil et à l'intégration sociale des enfants, y compris ceux ayant des besoins spéciaux.
- S'inscrire dans un collectif de travail, notamment au sein d'équipes pluridisciplinaires.
- Acquérir une autonomie professionnelle sous supervision, en prenant des responsabilités appropriées.
- Intégrer des principes éthiques dans sa pratique
- Se familiariser avec divers environnements de travail, tels que maternités, centres de Protection Maternelle et Infantile, crèches, et pouponnières.

PROGRESSION PÉDAGOGIQUE (maquette au verso)

Alternance d'apports théoriques, apports techniques, apports professionnels.
5 Blocs de compétences sous déclinés en 11 compétences

BLOC1 : Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de la vie quotidienne et de la vie sociale

BLOC2 : Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration

BLOC3 : Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants

BLOC4 : Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention

BLOC5 : Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité / gestion des risques

Diplôme préparé : DEAP
Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture
Code Diplôme : 460 33 105
Code RNCP : 35832
Formation niveau 4

Durée de formation : 18 mois
770 heures de formation théorique en centre, soit 22 semaines.
770 heures de formation clinique, soit 22 semaines de stage (A, B, C, D).

Date de formation :
Date de début de formation :
Rezé : 02/09/2024
Angers : 06/01/2025

Date de contrat :
Le contrat peut commencer dans les 3 mois avant et jusqu'à 3 mois après le début de la formation

Lieu de formation :
ARIFTS Rezé (44)
ARIFTS Angers (49)

Lieux d'intervention INTRA et EXTRA hospitaliers

- Etablissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) : crèche, multi-accueil, LAEP, micro-crèche...
- Services hospitaliers (pédiatrie, néonatalogie...), Maternité
- Pouponnière, Institut Médico Educatif
- Protection Maternelle et Infantile

Financement :
En fonction de l'employeur

Contact CFA :
Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi :
entre 9h et 16h
Par téléphone : 02 41 48 27 47
Par e-mail : cfa@arifts.fr

ARIFTS (Association Régionale pour l'Institut de Formation en Travail Social)

SIRET : 509 618 500 00011 – www.arifts.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 52490254749 auprès du préfet de région des Pays de la Loire

Site angevin 6, rue Georges Morel 49045 ANGERS Cedex 01 - 02 41 48 20 22 - accueil.siteangevin@arifts.fr

Site nantais 10, rue Marion Cahour 44400 REZE - 02 40 75 69 94 - accueil.sitenantais@arifts.fr



MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Locaux (salles, ateliers) : 36 salles de cours de 14 à 80 places, 2 amphithéâtres de 100 et de 250 places, 4 salles de techniques et créativité, 1 espace cuisine pédagogique et buanderie, 2 salles de puériculture

Centre de Ressources Documentaires,

Manuels : 16 000 ouvrages, 1000 mémoires d'étudiants, 95 abonnements, 680 docs audiovisuels

Supports informatiques : Compte Microsoft 365, adresse de messagerie, suite office 365, espace de stockage 1 To, connexion Wifi, Espace numérique de travail, Acquis pédagogiques en ligne, Formation Ouverte à Distance

Équipement audiovisuel : Photocopieurs multifonction, Vidéoprojecteurs

Matériel : 36 postes informatiques répartis dans 3 salles multimédia

ENCADREMENT

Formateurs : Accompagnement individuel, collectif, corrections des écrits professionnels, visites pendant les périodes en milieu professionnel

Intervenants : Professionnels de la petite enfance et professionnels du soin. Formateurs experts en petite enfance.

Démarches pédagogiques réflexives à partir de situations professionnelles, techniques, analyse de la pratique.

SUIVI DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME

Suivi du déroulement de la formation : feuilles de présence (émargements)

Évaluations intermédiaires :

Évaluation préalable qui permet de recenser les attentes individuelles de chaque participant à la formation collective.

Évaluation à chaud qui permet d'apprécier l'atteinte par les participants des objectifs de la formation.

Évaluation à froid qui permet de mettre en lumière les points forts, les points d'amélioration et les apports de la formation pour les participants.

APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Validation par diplôme d'état.

Tests des connaissances.

Evaluations des compétences en milieu professionnel (Portefolio) et évaluations théoriques (Études de situation, évaluation comportant une pratique simulée)

Auxiliaire de puériculture (AP)



Fiche métier - Programme de formation

MODULES ET SEQUENCES DE FORMATION

Selon l'Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture

DUREE TOTALE DE LA FORMATION CLINIQUE : 770 HEURES

- Organisation de la formation théorique :

Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)	35 h (dans les trois premiers mois de la formation). 35 heures complémentaires maximum s'ajoutent lorsqu'elles sont prescrites dans le contrat pédagogique aux apprenants bénéficiant d'équivalences de compétences et d'allègements de formation.
Suivi pédagogique individualisé des apprenants	7 h (réparties tout au long de la formation)
Travaux personnels guidés (TPG)	35 h (réparties au sein des différents modules)

Module 1. - Accompagnement de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale (Module spécifique AP)	147 h
Module 1bis. Activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale (Module spécifique AP)	28 h
Module 2. Repérage et prévention des situations à risque (Module spécifique AP)	21 h
Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne (Module spécifique AP)	77 h
Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement (Module spécifique AP)	154 h
Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	35 h
Module 6. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage	70 h
Module 7. - Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	21 h
Module 8. - Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	35 h
Module 9. - Traitement des informations	35 h
Module 10. - Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	70 h

- Organisation de la formation clinique :

Quatre périodes en milieu professionnel doivent être réalisées :

- Période A de 5 semaines
- Période B de 5 semaines
- Période C de 5 semaines
- Période D de 7 semaines : en fin de formation, se terminant l'avant-dernière semaine de formation, période intégrative en milieu professionnel, correspondant au projet professionnel et/ou permettant le renforcement des compétences afin de valider l'ensemble des blocs de compétences.

L'ordre dans lequel les 3 périodes cliniques de 5 semaines sont réalisées est laissé à l'appréciation de chaque équipe pédagogique.

ARIFTS (Association Régionale pour l'Institut de Formation en Travail Social)

SIRET : 509 618 500 00011 – www.arifts.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 52490254749 auprès du préfet de région des Pays de la Loire

Site angevin 6, rue Georges Morel 49045 ANGERS Cedex 01 - 02 41 48 20 22 - accueil.siteangevin@arifts.fr

Site nantais 10, rue Marion Cahour 44400 REZE - 02 40 75 69 94 - accueil.sitenantais@arifts.fr

